

La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral: www.equipement.cgt.fr

N° 1348 du 22 Mars 2010

Pages

Sommaire

1.	Agenda	2
2.	Infos brèves	2
3.	Retraites : Adresse de la Commission Exécutive Fédérale au Bureau Confédéral	3-4
4.	Résolution Commission Exécutive Fédérale sur l'organisation C.G.T. en DREAL et DDT/DDTM	5
5.	Compte-rendu du Groupe d'Echanges du 8 mars 2010	6-8
6.	Compte rendu du collectif fédéral Mer du 16 mars 2010	9-11
7.	Projet de création d'une Agence de la Nature : Courrier au Ministre	12-14
8.	U.F. C.G.T. Vendée : lettre ouverte au Président de la République	15-16
9.	Demande de report du concours de S.A. du 23 mars 2010	17
10.	. U.G.F.F. : Accord Cadre sur l'intéressement collectif dans la Fonction Publique	18-19
11.	. Article du Parisien sur les suicides au Ministère	20
12.	. Elections C.T.P. E.N.I.M. : La C.G.T. 1 ^{ère} organisation syndicale	21

Bulletin hebdomadaire de liaison, de documentation et d'information syndicale de la Fédération Nationale CGT de l'Equipement et de l'Environnement – Siège social : 263, rue de Paris - Case 543 – 93515 MONTREUIL CEDEX – Imprimé dans nos locaux – Téléphone : 01.48.18.82.81 – Télécopie : 01.48.51.62.50 – E-mail : fd.equipement@cgt.fr - Site Internet : www.equipement.cgt.fr - Directeur de publication : J.M. RECH – abonnement annuel : 5,34 €, plus numéros spéciaux :8,23 € - CPPAP : 0709 S 06937. ISSN 1277-6459





Mardi 23 mars 2010:

Bureau de l'U.G.F.F.

Mercredi 24 mars 2010:

Secrétariat fédéral

Mercredi 24 mars 2010 :

Réunion des orgas de l'UGFF sur le dialogue social et les droits syndicaux

Mercredi 24 mars 2010 :

Réunion du groupe de travail fédéral sur l'outil syndical

Jeudi 25 mars 2010 :

C.T.P.M.

Mardi 30 mars 2010:

O.S./MEEDDM, réunion du groupe de travail sur l'ingénierie aéroportuaire

Mercredi 7 avril 2010:

Secrétariat fédéral

Mercredi 7 avril 2010:

Bureau de l'U.G.F.F.

Jeudi 8 avril 2010:

Réunion plénière du C.C.A.S. du MEEDDM

Lundi 12 avril 2010 :

9^{ème} congrès de l'UCR CGT à la Rochelle

Mardi 13 avril 2010 :

Bureau de l'U.I.T.

Jeudi 15 avril 2010:

Commission Exécutive de l'UGFF



INFOS BREVES

y**t**

TRAVAILLEURS-EUSES SANS PAPIERS Communiqué commun

Travailleurs-euses sans papiers : La question est posée. Il faut des critères de régularisation.

Les onze organisations syndicales et associations signataires de la lettre au Premier Ministre du $1^{\rm er}$ octobre 2009 considèrent comme un fait extrêmement positif « l'approche commune » à laquelle ont abouti les contacts entre les organisations syndicales et leurs interlocuteurs patronaux, concernant la régularisation des travailleurs-euses sans papiers.

L'existence même de cette « approche commune » pour des critères objectifs de régularisation témoigne d'une évolution très significative d'une partie du patronat. La longue grève des travailleurs-euses sans papiers engagée depuis le 12 octobre 2009, après les mouvements de 2008, en témoignant de la forte détermination de ces salariés, décidés à ne plus rester dans l'ombre, et en mettant en lumière des situations sociales inacceptables, a entraîné cette prise de conscience.

Devant la réalité économique et sociale que constitue l'emploi de travailleurs-euses sans papiers, souvent via la sous traitance ou l'intérim, quels intérêts défendent ceux qui restent figés dans des postures idéologiques, ne voulant parler que de « flux migratoires » alors qu'il s'agit de créer les conditions pour que le droit du travail soit appliqué à tous et par tous, et permettre l'égalité de traitement entre salariés ?



ARRCO

La Cgt propose une revalorisation du point de 1,9 % le CA vote 0,72 %

Le Conseil d'administration de l'Arrco, lors de sa séance du 12 mars, a décidé des taux de revalorisation du salaire de référence et de la valeur de service du point. Cette dernière est revalorisée de 0,72 % (1,1884 euros) alors que le salaire de référence est revalorisé de 1,3 % (14,4047 euros). Cette décision, qui s'inscrit dans le cadre de l'accord de 2009 que seule la CGT n'a pas signé, va se traduire par une nouvelle baisse des pensions relativement au salaire d'activité.

La CGT a proposé que la valeur de service du point soit revalorisée de 1,9 % afin de « stopper cette dégradation qui constitue un facteur de paupérisation continue des retraites ». Elle a par ailleurs invité l'ensemble des organisations signataires à « mettre un terme, dès les prochaines négociations, à la dégradation continue des droits à retraite en cours d'acquisition et des droits liquidés ».

En toute logique, la CGT a voté contre cette proposition de revalorisation tout à fait insuffisante de la valeur de service du point. Elle a en revanche donné son accord sur la revalorisation du salaire de référence.



9 Mars 2010

Une profession mobilisée pour une meilleure justice pour tous

Communiqué commun: Cgt, Union Générale des Fédérations de fonctionnaires CGT, Syndicat Nationale de la Chancellerie et des services judiciaires, Syndicat National de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et Union Générale des syndicats pénitentiaires.

Un des droits les plus fondamentaux est l'accès à la justice : l'existence de droits n'a de sens que s'il existe des tribunaux dotés de moyens suffisants et efficaces pour les faire respecter. Depuis plusieurs années, le gouvernement, dans une logique continue d'attaque contre les services publics, s'en prend aux moyens et à l'indépendance de la justice :

- La réforme de la carte judiciaire continue de provoquer des fermetures de tribunaux.
- Les services de la protection judiciaire de la jeunesse sont regroupés, des lieux de placement supprimés, des directions départementales fermées. Au-delà de ces restructurations drastiques, les récentes réformes législatives ont encore une fois privilégié la solution répressive au détriment des missions éducatives,
- La nouvelle carte pénitentiaire prévoit la fermeture des « petites prisons » départementales au profit de grands centres pénitentiaires régionaux, partiellement gérés par le privé. Elle prévoit de même la fermeture de certaines antennes chargées du suivi des justiciables.



REGIME MINIER

Manifestation des anciens mineurs et leurs familles à Paris

2000 anciens mineurs et leurs familles ont manifesté à Paris le 17 mars à l'appel d'une intersyndicale contre la suppression de certains avantages dans la prise en charge de leurs soins par leur régime particulier de Sécurité Sociale.

Ils ont notamment exigé l'annulation d'un décret du 31 décembre dernier, qui met fin à la prise en charge par leur régime de certaines dépenses comme les transports en ambulance vers un professionnel de santé, non pris en charge par les assurés du régime général. Ce texte met fin également à la prise en charge de frais de déplacement et d'hébergement liés aux cures. Son t aussi visées des dépenses en médicaments en dehors des 63 pharmacies minières, pour lesquelles les affiliés du régime en assurance-maladie ne bénéficieront plus systématiquement de la gratuité.

Suite sur : www.cgt.fr



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT

ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex Tél : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –

E-mail: fd.equipement@cgt.fr; Site: www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 17 mars 2010

Au Bureau Confédéral

Chers camarades,

Notre Commission Exécutive fédérale, réunie les 16 et 17 mars 2010, a débattu de la situation et en particulier de l'attaque majeure que le gouvernement Sarkozy prépare contre le droit à la retraite pour tous les salariés.

Des déclarations gouvernementales, il ressort qu'il s'apprête à agir dans plusieurs directions :

- allongement de la durée de cotisation,
- report de l'âge légal
- alignement des régimes spéciaux sur le régime général et tout particulièrement remise en cause du Code des Pensions civiles et militaires, du Fonds Spécial des Pensions des Ouvriers des Etablissements Industriels de l'Etat et de la CNRACL, avec le calcul de la pension sur les six derniers mois.

Nous regrettons que dans le 4 pages confédéral, tiré à plusieurs millions d'exemplaires et destiné à lancer un « grand débat national », il n'y ait pas un mot sur les régimes spéciaux et sur le Code des Pensions et la CNRACL, constitutifs du statut des fonctionnaires, alors que le gouvernement et d'autres alimentent une campagne contre les nantis que seraient les fonctionnaires. Tout comme nous regrettons que n'y soit pas reprise la revendication adoptée par le 49^{ème} congrès d'arrêt de la spirale de l'allongement de la durée de cotisation prévu par la loi Fillon de 2003.

Par contre, nous partageons pleinement les propos exprimés par Bernard Thibault le 26 février dénonçant « l'opposition public-privé telle que les pouvoirs publics s'efforcent de la cultiver (...). Ce n'est certainement pas en reniant le droit des uns qu'on va améliorer le sort des autres. » Il en est exactement ainsi pour les retraites.

En effet, qui serait assez naïf pour croire que les économies réalisées sur le dos des fonctionnaires en détruisant le Code des Pensions n'étaient pas guidées par l'objectif de réduire le déficit budgétaire et de répondre aux injonctions de l'Union Européenne ? mais iraient aux salariés du privé, notamment pour conforter leur régime de retraite ?

C'est pourquoi nous demandons que la confédération n'occulte pas les revendications auxquelles les syndiqués CGT et les agents sont particulièrement attachés, revendications réaffirmées par la récente conférence de l'UGFF :

Pour tous les salariés :

- maintien à 60 ans de l'âge légal de départ à la retraite ;
- non à tout allongement de la durée de cotisation ;
- prise en compte de la pénibilité;

Pour les fonctionnaires

- maintien et amélioration du Code des Pensions et de toutes ses dispositions, avec le calcul sur les 6 derniers mois ;
- maintien du service actif et prise en compte statutaire de la pénibilité et de la dangerosité ;

et les intègre dans ses expressions et lors des discussions avec le gouvernement.

Recevez, Chers camarades, nos fraternelles salutations.

Pour la Commission exécutive fédérale, Le Secrétaire général, Jean Marie RECH



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT

ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –

E mail : <u>fd.equipement@cgt.fr</u> - Site : <u>www.equipement.cgt.fr</u>

Résolution de la CE fédérale du 16 mars 2010 sur l'organisation CGT dans les DREAL et DDT/DDTM

La Commission exécutive fédérale réunie le 16 mars 2010 conformément à la note adoptée par la CE, réaffirme le besoin de la mise en place de « Coordination CGT» au sein des DREAL et/ou des DDT/DDTM comme structures souples au sein de ces nouvelles directions.

Elle rappelle que la question de l'évolution de l'outil syndical est un sujet d'actualité qui a fait l'objet d'un vote très majoritaire lors du dernier congrès fédéral (via une résolution) et qu'un groupe de travail fédéral est constitué sur ce sujet. Ceci également en lien avec les décisions du dernier congrès de l'UGFF et du 49^{ème} congrès Confédéral.

La Commission exécutive fédérale rappelle son Adresse aux syndiqués CGT des DREAL et DDT/DDTM du 13 janvier dernier.

Elle s'oppose à toute création de syndicat dans ces services dans l'attente des décisions sur l'évolution de l'outil syndical comme cela a été également validé par l'UGFF (note aux organisations du 18 janvier 2010). Aussi, elle dénonce la création d'un syndicat CGT au sein de la DDTM 34.

Elle appelle l'ensemble des syndiqués et militants à créer au sein des « Coordinations CGT » les conditions pour faire gagner la CGT dans le cadre des élections à venir et créer le rapport de force pour peser contre les réformes gouvernementales en cours.

Enfin, concernant les futures élections en DDI, la Commission exécutive fédérale se prononce pour que le dépôt du sigle CGT soit fait par l'UGFF-CGT seule structure actuellement « représentative » pour l'interministériel.

Montreuil, le 16 mars 2010.

P.J:

- Adresse aux syndiqués CGT des DREAL et DDT/DDTM du 13 janvier 2010.
- Note de l'UGFF du 18 janvier 2010.
- Note du 25 février concernant la création d'un syndicat CGT au sein de la DDTM 34.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –

E mail: fd.equipement@cgt.fr - Site: www.equipement.cgt.fr

Compte rendu du groupe d'échanges OS / MEEDDM du 8 mars 2010

L'ordre du jour comprenait 5 points seulement 3 ont été discutés entre 14 h 30 et 18 h 00

1) projet d'arrêté portant création d'un service à caractère interministériel dénommé « centre interministériel de gestion des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts » (CEIGIPEF)

la DRH expose : suite à la fusion des corps IPC et IGREF dans le nouveau corps des IPEF en septembre 2009, le MEEDDM et le MAP ont décidé de créer un service à compétence nationale pour la gestion de ce nouveau corps de 3800 agents dont 1800 sont dans les services des 2 ministères. Ce SCN assurera, outre les missions habituelles des actuels services de gestion, la paye des 1800 agents des 2 ministères.

Au cours de l'année 2010, ce SCN s'installera au MAP, rue de Varennes avec les 4 agents du MEEDDM, qui ont en charge la gestion des IPEF du MEEDDM; 1 agent est à recruter pour la fonction paye;

Le système informatique de gestion et de paye sera celui du MAP.

La CGT désapprouve la création d'un service à compétence national (encore 1), l'absence de bilan avant et après, la réorganisation permanente de l'Administration Centrale, le traitement particulier des catégories A et le risque à terme d'externalisation et de privatisation. Nous insistons sur la nécessité du maintien d'un dialogue social, aussi bien concernant le corps des IPEF que le SCN et ses agents.

La DRH affirme que ce SCN est une décision des 2 ministères pour créer un service interministériel, placé auprès des 2 SG et qu'il n'y a pas de risque d'externalisation. Elle ajoute que s'il ne devait pas fonctionner correctement, il serait toujours possible de revenir à une organisation classique du service! Les agents MEEDDM de ce futur service percevrons la prime de restructuration et pourront s'ils le souhaitent être détachés ou intégrer les corps du MAP correspondant à leur statut.

La création de ce nouveau service fera l'objet d'un point d'un examen au prochain CTPS du SG du 22 mars et du CTPM du 25 mars.

2) Harmonisation des promotions des catégories B et C au sein des DREAL :

La DRH expose : suite à l'abandon de l'harmonisation des promotions par les MIGT (hormis celles des catégories A), le MEEDDM veut renforcer le niveau GRH régional en transférant cette harmonisation et traduire cette décision dans la circulaire promotion. Les DREAL connaissent mieux les agents que les MIGT (échelon de proximité).

La CGT a toujours dénoncé le rôle des MIGT, l'absence de dialogue social (malgré quelques consultations informelles), les critères retenus obscurs, les dérives importantes. Le travail de certaines MIGT n'était pas du tout satisfaisant, les taux de promotions sont extrêmement bas, les personnels le vivent mal. Les DREAL sont les RBOP, ils vont être "juges et partie" (situation dénoncée unanimement) et risquent de favoriser les agents des DREAL par rapport à ceux des DDI et autres services de la région ; A la disparité entre les DREAL va succéder celle des MIGT. Avec cette proposition, la DRH montre là encore une stratégie de différenciation de la gestion des agents de catégorie A qui pousse plus loin l'individualisation, ce que nous dénonçons.

La CGT rappelle à la DRH qu'elle a envoyé le 3 février dernier la circulaire pour 2010 sans débat préalable et que des services ont déjà fait leurs propositions de promotions sur la base de critères mis en cause dans les recommandations de la ALDE. Nous rappelons notamment les recours liés aux critères d'âges. La CGT exige la concertation au niveau local, services et DREAL, avec les représentants des personnels. Nous réclamons une réunion spécifique sur la circulaire et la transparence sur l'ensemble du processus.

La DRH reconnaît que le travail de certaines MIGT lassait à désirer. Elle veut engager les DREAL dans la gouvernance de GRH pour leur région (zone comprenant tous les services). Elle précise que le travail des DREAL constitue la « pré-sélection » de l'administration, **mais que les CAP sont souveraines, notamment pour étudier tous les dossiers présentés par les services**. Elle ne retient pas la proposition de concertation avec les représentants des personnels au niveau des DREAL malgré la demande de toutes les OS, sous prétexte de ne veut pas multiplier les instances de concertation!

Après plusieurs interventions des OS, La DRH propose enfin que la circulaire soit examinée au groupe d'échanges du 1^{er} avril. **Néanmoins, la CGT invite les militants à interpeller tous les chefs de services.**

3) Projet d'arrêté relatif à l'entretien professionnel :

La DRH expose : le décret de 2007 oblige le MEEDDM à prendre un nouvel arrêté pour engagé la campagne 2009 d'entretien professionnel ; les modifications apportées sont minimes et nous avons tenu compte des remarques des services.

La CGT estime que les agents ont besoin de discuter avec la hiérarchie de leur travail; cette discussion doit porter sur le contenu du travail, des moyens mis à disposition et les conditions de travail des agents. Dans l'entretien professionnel que vous faites, seul le travail de l'agent est jugé. Il n'y a aucune évaluation collective. Le mal vivre des personnels est grand dans les services en réorganisations perpétuelles. C'est toute la stratégie de management qui est à revoir.

La CGT vous a déjà demandé un moratoire jusqu'à la stabilisation des personnels et des services alors que vous modifiez pour la 3 eme fois (3 eme année d'expérimentation) le cadre de l'entretien avec des critères qui sont ambiguës. Cette modification intervient alors que des services ont déjà réalisés ces entretiens. Ainsi en 2009, il y a eu déjà 2 types d'entretien, ce qui introduit une disparité de traitement.

La formation des agents chargés de l'entretien professionnel n'est pas faite et dans le document remis pour cette réunion vous avez indiquez que 52 services ont répondu pour la campagne 2008 ; or en 2008, le MEEDDM comptait beaucoup plus que 52 services...

La CGT exige que la campagne 2009 se fasse sur les bases de celle de 2008 et demande d'engager dès maintenant une réflexion pour la campagne de 2010.

La DRH estime que les modifications sont à la marge et argumente sur le déploiement du nouveau dispositif de rémunération qui lie la PFR à l'entretien professionnel ; c'est le nouveau système de management que l'on veut mettre en place.

Vu le refus de la DRH de prendre en comptes les remarques et les souhaits de ces deux points, FO demande une suspension de séance ; les 4 OS se retrouvent pour faire le point :

Le cabinet du ministre a préconisé des réunions plus courtes, des ordres du jour restreint, des points à discussions et des points pour information, de la marge de manœuvre de la DRH;

Sur les 2 sujets la DRH à déjà envoyé une note aux services avant de les mettre en débat avec les OS ; Elle ne veut revenir sur rien.

Sur le dossier de l'ENSM, il n'y a pas eu de concertation depuis le début 2008 et c'est un projet de décret qui sera soumis au CTPM du 25 mars prochain.

La délocalisation l'ENIM est prévue pour La Rochelle en 2011, là aussi les personnels sont dans l'incertitude la plus complète.

A la reprise, l'intersyndicale déclare :

- pour l'entretien d'évaluation nous exigeons que la campagne 2009 se déroule sur le dispositif de 2008 ; nous demandons de mettre à profit l'année 2010 pour travailler sur le fond du dossier et préparer pour la fin de cette année le dispositif 2010.
- le cabinet du ministre a préconisé des réunions plus courtes, des ordres du jour restreint, des points à discussions et des points pour information, etc. Il est 18 heures, la réunion est déjà trop longue !
- les points sur l'ENSM et l'ENIM doivent être traiter correctement donc prendre le temps pour débattre ; nous demandons que ces points soient examinés lors d'une prochaine réunion, notamment avec une réunion spécifique sur l'ENSM avant les discussions en groupe d'échanges ;

La DRH souhaite des réunions plus courtes, avec des délégations plus restreintes, même si les interventions des membres des OS sont légitimes, elles doivent être plus conscises, chacun doit en assumer la responsabilité.

Vous exprimez une insatisfaction récurrente, pour autant un maximum d'agents du MEEDDM ont un entretien professionnel, l'objectif est d'améliorer le dispositif et la conduite des entretiens et que chaque agent reçoive le compte rendu.

Nous avons besoin de rattraper le retard pris sur les réductions de mois d'ancienneté.

Les représentants de la DAM dénoncent la demande de report des discussions sur l'ENSM.

La CGT proteste sur la leçon de morale et exige de la préparation sur ce dossier ; en effet depuis mars 2008, le MEEDDM n'a pas répondu au courrier de la CGT.

Pour conclure, la CGT constate que les 3 points évoqués étaient soumis pour concertation, c'està-dire selon le cabinet du ministre qu'il devrait exister de l'espace pour la négociation.

Force est de constater que la DRH du ministère n'a pas pris la mesure du boycott de 2 mois et demi de l'intersyndicale ...

C'est une raison supplémentaire pour se mobiliser le 23 mars, en grève et dans les manifestations.

Relevé de décisions du Collectif Fédéral Mer

GLB

Relevé de décisions de la réunion du 16 mars 2010

Présents: N.MAYER - R.BOZIER - M. QUEMENER - D.MAGNE - D.ALLIGNE -

P.GRIGNON - B.BORDRON - JJ.LECOUTURIER -

Excusés: G. BROCHARD- E.DECLERCK - JC.BAUDOUIN - A.GODEC

<u>Fédération</u>: JM RECH- G.LE BRIQUER

Actualité : réorganisations et mobilisations

Un rapide échange sur la mobilisation des personnels des Affaires maritimes le 22 février dernier a montré que le mécontentement s'est largement exprimé par des taux de grévistes élevés dans les services techniques et de contrôle et par une mobilisation également bien suivie dans les corps administratifs ; la réussite de cette journée tient à la démarche revendicative portée par la CGT dans le cadre d'un front unitaire sur les conditions de travail et la pénibilité, les effectifs et les garanties minimales RTT, les régimes indemnitaires et la non reconnaissance des qualifications et les besoins de formation...la poursuite de la mobilisation s'inscrit dans la journée d'action de grève du 23 mars sur les retraites et services publics..

Suite aux réorganisations (DIRM et DTML) le désarroi des personnels se manifeste par un malaise dans le travail : stress, perte de repères sur les missions et métiers, absence de visibilité des nouvelles entités, désorganisation et management calé sur la logique de performances et de résultats..

Le collectif valide l'exigence d'un cadrage national, demandé à la DRH en 2009 mais resté sans réponse, pour d'une part, mettre en cohérence les organisations des 4 DIRM et les liens de travail avec les services des DTML et DREAL notamment responsables RBOP et d'autre part, prendre en compte les situations statutaires et besoins de formation des agents :

- à partir d'un état des lieux sur les effectifs, arrêté à la date du décret de création des DIRM, faire une évaluation des besoins d'effectifs et moyens en regard des organisations de services et de travail en cours de mise en place et en appui des projets de services (voir en pièce jointe un document sur les effectifs par programme en date de novembre 2009). Les besoins qui en découlent sont à approcher par les ETP autorisés et les nombreux postes vacants, l'identification des agents dans l'attente d'une offre d'emplois dans les nouvelles organisations (ex des OPA mis au placard depuis plusieurs mois à Nantes St Nazaire) et le besoin de reconversion des tâches et de certains métiers (ex des OPA dans les ateliers des Phares et Balises..).faire valoir les besoins nécessaires au fonctionnement depuis la restructuration et fusion des services supports.
- les garanties statutaires : impacts des fusions des corps et réformes de la catégories B sur les missions et métiers existants, besoin d'une filière portuaire

avec une formation des Officiers de ports et adjoints au sein de l'Etablissement National Supérieur Maritime, évolution des 2 corps d'officiers de ports et adjoints vers la catégorie A , prise en compte de la pénibilité dans les parcours professionnels et le service actif ; les droits syndicaux ... les instances consultatives : CTP et CHS et CLAS (1 par service)., les moyens de déplacement et d'organisation des représentants syndicaux.

• *les besoins de formation et d'évolution des métiers* avec la reconnaissance des qualifications ; (en relation avec la politique GRH du MEEDDM).

Le collectif prend la décision de travailler sur les contenus revendicatifs de ce cadrage national en appui de l'expérience des camarades sur le cadrage national des DIR. L'objectif est de porter les questions auprès de la DRH dès la rentrée de septembre 2010.

Le groupe de travail sera constitué de :

Raymond BOZIER + un camarade du SNPAM
Dominique MAGNE pour les OPA des Phares et Balises
Jean Jacques COUTURIER + Marie Hélène THOMAS du SNPTRI
Michel QUEMENER de la section des OP/OPA sur SNOPAM
Gilles BROCHARD du SNPTAS
Didier ALLIGNE du SN Pet B
Gérard Le BRIQUER responsable du collectif fédéral mer
Jean Marie RECH SG de la Fédération.

■ L'organisation de la CGT mer

Un point est fait par chaque composante (SNPAM, SNPB, SNPTRI et SNOPA) sur les forces et l'organisation de la CGT présentes et concernées dans les nouvelles entités (DIRM et DDTML).

Il ressort des réunions organisées sur le terrain, le besoin de bien identifier les syndiqués et de reprendre contact avec certains camarades isolés dans les organisations de travail et ayant pris des distances avec l'organisation CGT depuis le transfert des ports maritimes.

Le collectif partage la décision de poursuivre ce travail de terrain comme le préalable à la mise en commun entre les organisations et dans la perspective de construire une structuration de la CGT en Union Fédérale au niveau de chaque DIRM. Il s'agit de se mettre en capacité d'élaborer des revendications convergentes et partagées par les organisations et de se donner l'objectif de déploiement de la CGT dans tous les services. Il est décidé l'organisation d'une réunion des militants au niveau de chaque DIRM à réaliser d'ici le 15 juin. Le déroulement des réunions est adopté.

DIRM	Pilotage	ORGANISATION
Mer du Nord -	Roger LEMAITRE/Alain LABBE	SN PAM
Manche Est	Dominique MAGNE	SN OPA
Manche OUEST-	Bruno BORDRON	SN PTRI
Atlantique	Nicolas le GOULVENT	SN P & B
Atlantique - SUD	Raymond BOZIER	SN PAM
	Didier ALLIGNE	SN p & b
	Roger VIRY	SN OPA
Méditerranée	Laurent SIMONS/Charly SANTAMARIA	SN P& b
	?	SN PTRI

A faire rapidement d'ici fins mars:

Le collectif demande à chaque camarade chargé de piloter ces réunions de fixer au plus vite une date possible en avril ou mai, de prévoir le lieu et les modalités de participation des militants.

La Fédération (Gérard le Briquer et Didier PACOT secrétaire fédéral à l'ORGA) prendra en charge les aspects suivants :

- une demande d'autorisation d'organisation d'une réunion syndicale à l'attention des élus et mandatés (mandats professionnel et interprofessionnel -UL et UD-) : lettre de la fédération adressée au DIRM avec en annexe la liste des mandatés dans la DIRM.
- modalités de participation : convocation individuelle des militants mandatés sur droits syndicaux (Article 13 : 30 jours) ; et convocation individuelle sur coupon de décharge d'activités pour les autres.
- Pour cela, **faire en urgence** le recensement de tous les militants dans chaque DIRM; chaque animateur doit faire remontrer à la Fédération (<u>orga.equipement@cgt.fr</u> et copie à <u>gerard.lebriquer@cgt.fr</u>) les noms des camarades : noms, prénom, grade, coordonnées et service d'affectation, mail et tél.

Points divers

- Un rapide échange a eu lieu sur les interventions des camarades officiers de ports et officiers de port adjoint (OP/OPA) : sortie du rapport « audit des capitaineries » attendu pour fin mars intervenant dans le contexte où les régions n'ont pas fait savoir qu'elles étaient favorables au transfert des missions de capitaineries (sauf la région BRETAGNE) ; comment poursuivre la résistance à ce transfert à partir du travail CGT parmi les OP/OPA? et auprès des élus?; travailler à la mise en perspective de la filière de formation dans le cadre du cadrage national. Par ailleurs, la négociation s'ouvre avec les représentants portuaires d'un protocole spécifique des OP/OPA associé à la convention portuaire en cours de signature par la FNPD.
- la question de l'intérêt d'un CTPC de la DAM est posée pour traiter en cohérence les volets effectifs et moyens des services sachant que les DREAL RBOP auront à prendre les décisions d'allocation budgétaire aux DIRM sur le programme 205 « sécurité et affaires maritimes » dans le cadre du dialogue de gestion interne entre services du MEEDDM (services déconcentrés et DAM). Ce CTPC DAM doit s'articuler avec une vision globale mer ministérielle (MEEDDM) et interministérielle (SG mer et DDTM) à travers un CTPM, seule instance de consultation sur les questions communes mer, maritime et du littoral.

Réunions à venir

Le groupe de travail sur le cadrage national se réunira en avril.

Le collectif fédéral mer fin juin pour faire le point sur les réunions des militants des 4 DIRM.

















Monsieur Jean-Louis BORLOO

Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer Hôtel de Roquelaure 246 boulevard Saint-Germain 75007 PARIS

Paris, le 16 mars 2010

Monsieur le Ministre d'Etat,

Vous avez, par lettre du 19 février 2010, donné mission à MM. BASSERES ET MARTINAND de réfléchir à des rapprochements entre diverses structures publiques intervenant dans le domaine de la mise en place et de la gestion d'aires protégées. Vous fixez à cette mission un terme de 3 mois, et vous demandez un rapport d'étape sous 6 semaines.

Vous faites référence, en introduction à la lettre de mission, au débat sur l'opportunité de création d'une agence de la nature qui s'est tenu, au sein du groupe biodiversité, pendant la démarche du Grenelle de l'Environnement.

Cette lettre appelle de notre part plusieurs remarques et réactions.

Un accord de toutes les parties au Grenelle s'était fait sur les conditions peu satisfaisantes d'organisation des moyens publics en faveur de la mise en œuvre d'une véritable politique coordonnée et intégrée de maintien de la biodiversité en France. Avaient été notamment soulignés :

- le grand nombre de structures, dans l'administration et les établissements publics spécialisés, qui devaient être mobilisées et coordonnées chaque fois qu'un programme avait à être mis en œuvre. L'exemple de la mise en place de plans de sauvegarde d'espèces menacées avait été évoqué, sur le cas particulier de l'Ours des Pyrénées (sont concernés : l'ONF, le parc national des Pyrénées occidentales, l'ONCFS, le MNHN, trois DREAL, les services vétérinaires, etc.).
- des manques en termes de mission à remplir et de moyens financiers; les collectivités pointant, par exemple, qu'en matière de climat elles avaient un interlocuteur, l'ADEME, alors qu'en matière de biodiversité elles ne savaient à qui s'adresser.

C'est dans cet esprit qu'un consensus s'était formé sur l'intérêt d'une « agence de la nature », qui puisse coordonner la mise en œuvre des politiques nationales en faveur de la biodiversité, comme le font les grands organismes analogues existant dans beaucoup de pays modernes, à condition :

- que sa mise en place réponde effectivement à des besoins constatés, et conduise à des progrès dans l'efficacité opérationnelle des mesures mises en œuvre en faveur de la biodiversité dans son ensemble :
- qu'elle ait l'ambition de dépasser une politique qui se limiterait à la protection d'espaces remarquables et d'espèces emblématiques, et qu'elle prenne en compte la biodiversité « quotidienne », y compris dans ses relations avec les activités économiques et sociales ;

- que cette création conduise à la mise en place de moyens supplémentaires, financiers et humains, et non à des réductions d'emploi (un lien devrait d'ailleurs être fait avec les travaux du « plan de mobilisation pour les emplois verts »);
- que sa gouvernance préserve la spécificité des missions des organismes actuels, en raison notamment des compétences et des qualifications reconnues de leurs agents (l'idée de « holding » plutôt que de regroupement avait été en ce sens mise au débat), et s'inspire de la démarche du Grenelle de l'environnement en intégrant aux instances de décision l'ensemble des parties prenantes;
- qu'elle soit largement ouverte à tous les acteurs de la société (collectivités, entreprises, associations, citoyens), en mettant à leur disposition informations, moyens d'expertise et d'action.

Nous avions, à de nombreuses reprises, et notamment au comité de suivi du Grenelle, regretté que la discussion sur la question que nous avions ainsi posée tarde à s'engager, dans des conditions ouvertes, et en prenant le temps nécessaire (nous avions proposé qu'un parlementaire en mission en soit chargé).

La mission que vous avez confiée à MM. BASSERES et MARTINAND ne répond pas aux attentes qui étaient les nôtres au Grenelle, ni d'ailleurs aux conclusions consensuelles du groupe Biodiversité du Grenelle :

- Elle ne concerne au principal que trois organismes, très spécialisés chacun dans un mode spécifique de création et de gestion d'aires protégées. Le fonctionnement actuel de ces organismes n'appelle pas de critique particulière, leurs champs de compétence sont distincts, et la marge de progrès, pour le maintien de la biodiversité, à attendre de leur rapprochement, ne convainc pas;
- Au contraire d'un renforcement des capacités globales, il y a un risque majeur de dilution des spécificités et de perte de lisibilité de chacun des organismes aux yeux du public, et partant de leur efficacité de leur action. Ainsi, par exemple, le Conservatoire du Littoral, fort de sa notoriété, de ses succès et de ses modes propres d'intervention et de gouvernance, obtient des collectivités et de nombreux donateurs privés, des dons et legs de terrains, et des soutiens financiers significatifs, bienvenus dans un contexte de tension sur les moyens publics, et qui seraient remis en cause si cette image perdait sa force :
- Nous voyons un autre risque non négligeable dans la démarche qui semble être attendue de la mission. C'est celui d'utiliser un éventuel regroupement pour réduire les moyens globaux, nier les compétences spécifiques des équipes et des agents en les supposant interchangeables. A cet égard, une clarification de vos intentions nous semble urgente et indispensable;
- Certes, au-delà du rapprochement discutable des trois établissements publics précités, la lettre de mission fait aussi quelques ouvertures qui nous paraissent intéressantes, bien que limitées aux espaces naturels notamment pour le réseau des Réserves Naturelles et des Parcs Naturels régionaux. Ces ouvertures nécessitent des explicitations et des discussions qui sortent manifestement des contraintes de temps imposées, et qui nous semblent devoir être faites dans les formes du Grenelle de l'Environnement (les 5 collèges et les experts), et pourquoi pas dans le cadre de son comité de suivi. Il convient également de faire le lien avec l'autre mission, celle de Messieurs Le Maho et Boucher sur l'expertise.

Pour toutes ces raisons, les organisations signataires émettent les plus expresses réserves sur les conditions dans lesquelles est envisagée la mission. Dans sa forme actuelle, ne serait-ce que dans le cadre et le délai qui lui sont imposés, elle n'est en aucune manière à la hauteur de notre engagement d'arrêter l'effondrement de la biodiversité française. Au plus pourrait-elle constituer une première démarche exploratoire, prélude à un vrai débat, restant

à organiser, si des assurances formelles nous étaient données sur le fait qu'un temps suffisant et des modalités adaptées seraient garantis pour ce débat.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous apporter sur tous ces points les réponses que nous attendons.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Marcel GRIGNARD

Secrétaire Général Adjoint CFDT

Pierre BROS

Secrétaire National du Syndicat EFA-CGC

Jean Marie RECH

Secrétaire Général CGT

Sébastien GENEST

Président de FNE

Cécile OSTRIA Directrice de FNH Allain BOUGRAIN DUBOURG

Président de LPO

Christophe AUBEL

Directeur de Ligue ROC

François LETOURNEUX Président de l'UICN

Moniu



UNION FEDERALE de la DIRECTION DÉPARTEMENTALE des TERRITOIRES et de la MER de la VENDEE

19 rue Montesquieu - 85021 La Roche sur Yon Cedex Tel : 02.51.44.32.32. - Fax : 02.51.44.31.52. - e-mail : <u>Cgt.DDE-85@i-carre.net</u>

la Roche sur Yon, le 17 mars 2010

Lettre ouverte à Monsieur le Président de la République

Sous-couvert de Monsieur le Préfet de la Vendée

Monsieur le Président.

Vous étiez hier, pour la deuxième fois, en Vendée depuis la tempête Xynthia, cette catastrophe a très durement et très durablement touché le département.

Notre Direction Départementale des Territoires et de la Mer doit faire face à une importante charge de travail supplémentaire que vous lui avez assignée lors de vos deux visites (Plan Digues, révision des PPRI existants et accélération de l'approbation des PPR dans toutes les communes à risques, indemnisations des pertes d'exploitation touchant les agriculteurs, les ostréiculteurs et les conchyliculteurs...).

Notre directeur nous a annoncé que ces missions supplémentaires doivent se faire sans aucun moyen supplémentaire si ce n'est le « prêt » pour quelques mois de 3 agents de La DRAAF et un hypothétique renfort de 5 agents du MEEDDM.

Il faut que vous sachiez que dans le même temps où se créait la DDTM, au 1^{er} janvier 2010 en application de la Révision Générale des Politiques Publiques, nos directions régionales (DREAL et DRAAF, dernier échelon local de nos ministères) nous supprimaient plus de 40 emplois soit 10% de nos effectifs. En 2009 nous avions déjà subit la suppression de 39 emplois (moins 6,25% pour le personnel MAAP et moins 7,27% pour le personnel MEEDDM).

Les situations de souffrance professionnelle dues en particulier aux bouleversements incessants dans les structures de travail depuis 2006, avec des suppressions de missions et la perte de repères, sont de plus en plus fréquentes et impactent les relations internes. Ces suppressions d'emplois si elles se confirment, amplifieront encore ce profond malaise.

Comment dans ces conditions apporter efficacement notre concours aux populations et aux collectivités ?

Vos annonces confrontées à la réalité du terrain posent la question du rôle et des missions que vous voulez voir assurer par la DDTM et par les services de l'État dans notre département.

Vous avez annoncé hier que vous serez de retour en Vendée « au début de l'été pour présenter le plan digues » .

Pour que cette nouvelle annonce ne soit pas simplement une annonce de plus, **Immédiatement**, Monsieur le Président de la République, **nous vous demandons de suspendre**, **toutes les suppressions d'emplois prévues en 2010 à la DDTM-85**.

Dans un deuxième temps, nous vous demandons de mettre rapidement en place les moyens permettant aux services de remplir efficacement leurs missions actuelles en direction des collectivités locales et des usagers, aujourd'hui effectuées dans des conditions de plus en plus dégradées, ainsi que les nouvelles missions conséquence de la tempête Xynthia et destinées à prévenir toute nouvelle catastrophe, sans oublier celles liées à la mise en œuvre des « Grenelle Environnement et Mer » .

Nous informerons les usagers et les élus locaux des réponses que vous apporterez pour répondre à leurs besoins en terme de service public.

Sachez aussi que les personnels seront très vigilants sur les moyens qui leur seront donnés pour mener à bien leurs missions.

Dans l'attente, recevez Monsieur le Président de la République, l'expression de notre considération distinguée.

Pour la CGT Alain GUIBERT

secrétaire de l'Union Fédérale CGT de la DDTM-85



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT

ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –

 $E\ mail: \underline{fd.equipement@cgt.fr} - Site: \underline{www.equipement.cgt.fr}$

Montreuil, le 18 mars 2010

MEEDDM
Secrétariat général
Direction des ressources humaines
Mme Hélène Eyssartier - Directrice
Tour Pascal B
92055 La Défense cedex

Objet : Demande du report du concours de SA du 23 mars 2010.

Madame la Directrice,

Plusieurs agents nous interpellent sur le fait que l'administration organise un concours national le jour de la grève du 23 mars prochain.

Nous avons interpellé le Bureau ATET4 organisateur du concours de secrétaires administratifs. La réponse qui nous été fait par M. Jean-Marie ANSTETT Chef du bureau : « Je vous rappelle que la grève ne constitue pas un cas de force majeure et le candidat, informé de celle-ci, doit prendre ses dispositions pour arriver à l'heure au centre d'examen. Néanmoins, nous pourrons accorder un retard dans le début des épreuves si cela se révélait être nécessaire. »

La Fédération CGT vous demande de repousser ce concours. En effet, le 23 mars est le jour d'un appel à la grève nationale interprofessionnelle (public/privé) et intersyndicale (CGT, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires). Aussi, cela constitue un problème pour les agents qui souhaitent faire grève, pour les agents qui ont des enfants en cas de fermeture d'établissements scolaires, ou pour les agents qui prennent les transports en commun pour se rendre sur le lieu du concours.

Persuadez que vous saurez comprendre cette situation particulière y compris dans l'intérêt des candidats pour ce concours, veuillez agréer, Madame la Directrice, nos sincères salutations.

Le Secrétaire général adjoint,

Nicolas BAILLE.



Accord cadre sur l'intéressement collectif dans la Fonction publique : L'intéressement est contraire à l'intérêt général!

Déclaration de la CGT Fonction publique lors de la réunion tenue au Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique le 12 mars 2010 en présence de Samuel BARREAULT – Directeur de Cabinet du ministre de la Fonction publique

Monsieur le Directeur,

Vous n'en serez pas surpris, la CGT ne peut se reconnaître dans la philosophie générale du dispositif d'intéressement collectif qui nous est soumis.

Celui-ci constitue en effet une nouvelle étape dans l'entreprise consistant à imposer à la Fonction publique une culture de la concurrence et de la rentabilité financière importée du secteur privé.

Pour la CGT, ladite logique est contraire à l'intérêt général, qui doit rester le principe directeur des finalités de la Fonction publique.

Le développement de la logique d'objectifs et de résultats risque de conduire les services et donc leurs agents à se concentrer sur certaines missions, plus aisément mesurables, au détriment d'autres et donc de la qualité du service public. Des dérives clientélistes sont possibles.

Nous relevons enfin que, dans la même logique, le projet d'accord envisage explicitement une mise en concurrence des services de l'Etat. Une telle politique ne pourra qu'entraîner une mise à mal de la cohésion d'action des services et des équipes de travail.

Il y a là une réelle rupture avec les principes fondateurs de la Fonction publique.

Le dispositif proposé repose sur l'idée erronée selon laquelle toutes les missions de la Fonction publique seraient quantifiables et donc mesurables en terme de résultats. Or, il n'en est rien. Loin de permettre la reconnaissance du travail de l'ensemble des fonctionnaires et agents publics, ce dispositif ne sera d'évidence applicable que dans une partie des services de l'Etat.

Concernant les versants territorial et hospitalier, son financement apparaît plus qu'aléatoire et conduira selon toute probabilité à un creusement des inégalités de rémunération correspondant aux inégalités de ressources des collectivités et établissements.

La CGT est d'autant plus hostile à ce dispositif que son financement dans la Fonction publique d'Etat sera assis sur une partie des marges budgétaires découlant des suppressions de postes.

Notre organisation ne peut cautionner un mode de rémunération financé par des coupes sombres dans l'emploi public, coupes sombres dont nous maintenons qu'elles procèdent d'une logique comptable et non d'un examen démocratique et citoyen des moyens nécessaires à l'exercice des missions.

Pour la CGT, le vecteur le plus juste d'une reconnaissance collective du travail des agents demeure la garantie voire la progression du pouvoir d'achat du point d'indice et la refonte de la grille assurant des déroulements de carrière attractifs. C'est sur ces points que le gouvernement et les employeurs publics doivent porter l'effort financier.

Alors qu'une majorité de nos concitoyens estiment que leurs services publics se dégradent, alors que les agents subissent de plus en plus difficilement des réformes qui impactent négativement leurs conditions d'emploi et de rémunération, la CGT ne peut que rejeter un dispositif allant dans le sens d'une aggravation de la situation.

Commentaire de la délégation CGT :

La CGT se félicite de la position unanime, de refus du dispositif, formulée par l'ensemble des organisations.

Le Gouvernement doit tirer les conséquences de son échec et renoncer à la mise en place de l'intéressement collectif dans la Fonction publique.

Ce rejet de toutes les organisations syndicales, de l'accord cadre sur l'intéressement collectif dans la Fonction Publique, constitue un point d'appui pour construire le rapport de force indispensable, notamment lors de la journée d'action du 23 mars.

Montreuil, le 12 mars 2010

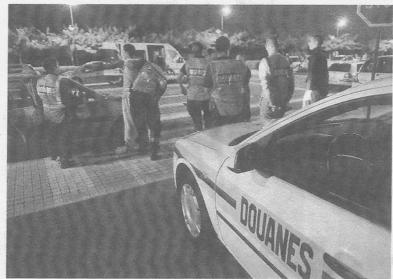
Suicides : les fonctionnaires aussi

STRESS AU TRAVAIL. Le phénomème ne frappe pas que France Télécom. En 2009, 17 agents de l'Equipement se sont donné la mort, 24 au ministère des Finances en 2008. Enquête,

'est l'un des effets collaté raux de la vague de suicides chez France Télécom où, depuis janvier, une dizaine de salariés ont encore mis fin à leurs jours : peu à peu, la plupart des entreprises recensent et analy-sent tous les cas possibles de « souf-france au travail ». Les arrêts maladie à répétition, les dépressions ner-veuses et autres manifestations psy-chosomatiques de salariés stressés sont examinés à la loupe. Et c'est justement en effectuant ce travail d'inventaire que certains employeurs dé-couvrent... l'ampleur des dégâts. Dans le privé, bien sûr, mais, plus étonnant, dans le secteur public, pourtant plus protecteur au regard du droit du travail.

Une volonté de mettre en place un système d'alerte

En 2009, le ministère de l'Ecologie de Jean-Louis Borloo a ainsi détecté 17 suicides parmi ses agents de l'Equipement. Une circulaire (*lire cidessous*) que notre journal s'est procurée sensibilise les directeurs régionaux de l'Equipement aux signes « avant-coureurs » permettant de prévenir les drames. Au ministère de l'Economie et des Finances, un rapport de la médecine de prévention a chiffré à 35, puis à 24, le nombre de suicides en 2008. La aussi, la volonté est de mettre en place un système d'alerte efficace afin de détecter en amont les agents les plus fragiles. Certes, dans ces deux ministères, on est encore loin des taux records enregistrés depuis des années dans l'Education nationale ou la police (voir repères ci-contre). Il n'empêche. Dans les administrations de l'équipement, des douanes ou des impôts, où les fusions et autres réor-



Les douaniers sont parmi les fonctionnaires les plus touchés par les suicides liés au travail.

REPÈRES

- Le taux de suicides (16,3 pour 100 000 habitants) en France est le plus élevé d'Europe.
- Le nombre de suicides au **travail,** en France, est estimé à 400 à 500 par an.
- Les métiers à risque, ceux soumis à de fortes tensions, sont les ouvriers, les opérateurs informatiques, les employés de libre-service.
- Au ministère des Finances, le taux de suicides a dépassé 14 pour 100 000 agents en 2008.
- Au ministère de l'Equipement, le taux de suicides a frôlé 25 pour 100 000, l'an demier.
- Dans le secteur public, les « records » en termes de suicides sont détenus par l'Education nationale (39/100 000) et la police (35/100 000).

Votre journal est interactif

Réagissez sur votre iPhone

Impôts et douanes touchés par la souffrance au travail

Selon nos informations, un cadre des impôts de Saint-Omer (Pas-de-Calais) a mis fin omer (Pas-de-Caias) a mis in a ses jours il y a quelques jours. Mais, au ministère, ni la direction ni les syndicats ne souhaitent se faire l'écho de cette triste actualité. Et pourtant... En juin 2009, le rapport annuel de la médecine de prévention avait provoqué un électrochoc, en répetroirant pour la remière fois en répetroirant pour la remière fois en en répertoriant pour la première fois « 1 872 situations de souffrance (...) et 35 cas de suicides (dont cinq sur le lieu de travail) » en 2008. Particulièrement touchées, les administrations rement toucnees, ses administrations des impôts et des douanes. Un chiffre raboté par la suite : en décembre, on ne recensait plus que «24 décès», « tous en dehors du lieu de travail »... Surtout, aucun lien n'a été établi entre ces suicides et le travail des acents. vail des agents.

Un recensement des risques psychosociaux est en cours à Bercy

Dans l'entourage d'Eric Woerth, mi-nistre du Budget, on explique cette diminution par le fait qu'« une analyse approfondie de chaque cas a eu lieu », et que « certains suicides avaient été comptés deux fois ». Mais

le syndicat FO-Finances dénonce, lui, l'« opacité » de cette « évapora-tion statistique ». Et tous les syndicats se rejoignent sur un point : la pression ne cesse de s'amplifier sur les 165 000 agents de cette vaste maison. «Année après année, les ob-jectifs sont réévalués et les délais rac-courcis », regrette Vincent Drezet, du Snui, qui souligne que « de plus en plus d'agents en souffrance se tour-nent vers un médecin ».

ganisations se sont multipliées ces

demières années, certains ne suivent pas le rythme des réformes. «Ce qui pèse le plus, ce n'est pas tant le changement, dans le court terme, que le manque de visibilité et l'in-

quiétude sur l'avenir », décrypte le secrétaire général de FO-Finances, Laurent Aubursin.

ODILE PLICHON ET

« Déménagements, fusions, nou-velles règles de notation, mise en place de primes de résultat... le changement est permanent », ren-chérit Hélène Fauvelle, de FO DGFIP (Direction générale des fi-nances publiques). Aujourd'hui, les syndicats de Bercy réclament une anabses éstreus et extémptiques. analyse « sérieuse et systématique » de chaque cas de suicide et un re-censement de tous les risques psychosociaux est en cours. Un autre élément, surtout, changera bientôt la donne : alors qu'aujourd'hui, dans le secteur public, les familles doivent apporter la preuve d'un lien entre suicide et souffrance au travail, d'ici peu, tout suicide commis sur le lieu de travail sera d'office considéré comme ayant un rapport avec l'acti-vité professionnelle.

Chez Borloo, une circulaire pour sensibiliser les services de l'Equipement



DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Dans la continuité de ces actions, la DRH a décidé de mettre en place une démarche de prévention des gestes suicidaires au travail. Pour cela, un groupe de travail spécifiquement dédié a été constitué sous l'égide du Comité Central d'Hygiène et de Sécurité.

Ainsi, je vous demande en priorité de vous assurer de la prise en compte de ce risque dans vos plans de secours d'urgence que vous déclinerez localement et pour lesquels vous trouverez dans le document de repérage joint des éléments de mise en œuvre.

e ministère de l'Ecologie de Jean-Louis Borloo prend très au sérieux les risques de sui-cides parmi les 67 000 fonctionnaires, et notamment les agents de l'Equipement. Témoin, cette circu-laire de 64 pages que nous nous sommes procurée. Intitulée « Démarche de prévention des gestes sui-cidaires », le document a été envoyé le 10 novembre à tous les directeurs régionaux.

Les chiffres sont préoccupants. En Les chiffres sont préoccupants. En quatre ans, 75 suicides se sont produits parmi les personnels de ce ministère, dont 17 en 2009. Soit un taux de suicides de 25 pour 100 000, très au-dessus de la moyenne nationale, qui est de 16 pour 100 000. La pendaison (38 % des cas) est devant les armes à feu (24 %) et les ingestions de substances toxiques le mode opératoire le plus utilisé.

Pendant des années, ces phénomènes n'étaient pas vraiment pris au sérieux JEAN-MARIE RECH. CGT DE L'EQUIPEMENT

Derniers exemples en date, Bruno G., un agent d'exploitation des routes, de Mansles (Charente), âgé de 49 ans, s'est donné la mort à son domicile le 5 mars demier. En décembre 2009, Denis D., 57 ans, un fonctionnaire de la DDE du Mans, s'était aussi suicidé chez lui trois mois avant que Philine G. lui trois mois avant que Philippe G., chef de service aux affaires mari-times à La Rochelle, ne se tue. Il de-vait être muté à Bordeaux.

« Généralement, les personnes qui se sont suicidées à cause de leur tra-vail sont compétentes, profession-nelles », indique la circulaire. Mais

« on leur demande subitement trop et elles n'arrivent plus à supporter la pression ». Il existe aussi des facteurs aggravants comme « la rigidité de la pensée, l'agressivité ou les sévices physiques subis durant l'enfance ». Selon un fonctionnaire spécialiste de ce sujet, « beaucoup de ces personnels ont perdu leur repère et sont gagnés par un sentiment d'inutilité et de perte d'estime de soi. Ils ont mal vécu les nombreuses réorganisations successives survenues ces dernières années à l'Equipement »

Pour prévenir les drames, la circulaire prévoit de lancer une étude épidémiologique et une formation de l'encadrement. « Il était vraiment temps car, pendant des années, ces phénomènes n'étaient pas vraiment pris au sérieux », explique Jean-Ma-rie Rech, de la CGT de l'Equipement.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT

ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –

E mail: fd.equipement@cgt.fr - Site: www.equipement.cgt.fr

Compte rendu des élections relatives au renouvellement des représentants du personnel au CTP de l'ENIM du 16 mars 2010

La CGT première organisation syndicale à l'Etablissement national des invalides de la marine (ENIM)!

Taux de participation par site :

Soit un taux global de participation de 73,7%

Nombre de voix obtenues par chaque organisation syndicale en présence :

CFDT:19	(6,1 %)
CFTC:18	(5,8 %)
CGT:134	(43,2 %)
FO:26	(8,4 %)
FSU:32	(10,3 %)
UNSA-UPPAMer : 81	(26.1 %)

Les 10 sièges de membres titulaires représentant le personnel au sein du CTP sont attribués comme suit :

CGT: 5 siègesFO: 1 siègeFSU: 1 siège

• UNSA-UPPAMer : 3 sièges

CFDT: 0CFTC: 0